

Guide des enquêtes n°3 et n°12

Version 6.5.0

Table des matières

1.	Introduction3								
2.	La	La vue d'ensemble du processus et les différentes opérations							
3.	Nouveautés rentrée 20245								
	3.1	Les nouveautés	. 5						
4.	Le	es différents éléments des fichiers des enquêtes	.6						
	4.1	Tableau de référence	. 6						
5.	De	étails des différents éléments	.8						
6.	Le	es erreurs de renseignement des enquêtes	15						
7.	Co	onsulter dans AGESH ces erreurs / anomalies	16						
	7.1	Où corriger ces erreurs ?	16						
8.	La	a démarche	18						
9.	Ge	énérer les fichiers	18						
9	9.1	Déposer les fichiers	19						
	9.2	ID DGESCO	20						

1. Introduction

Pour la rentrée 2024-2025, les données des enquêtes 3 et 12, qui recensent les élèves du premier et du second degré en situation de handicap ou atteints d'une maladie invalidante bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), devront être transmises comme les années précédentes via la plateforme ministérielle. (<u>https://dep.adc.education.fr/hand/</u>).

Cette version inclut des évolutions, dont les principales nouveautés sont listées ci-dessous, afin de sensibiliser les ERSH à l'importance de bien compléter les constats avant la génération du fichier CSV. Un message de rappel permanent est affiché au-dessus des « décisions ».

Ce guide « pas à pas » est destiné aux enseignants référents (ERSEH) utilisateurs d'AGESH ainsi qu'aux IEN ASH.

Ce guide vous permettra :

- D'avoir une vue d'ensemble du processus
- De connaître les nouveautés 2024 des enquêtes et les conséquences
- De voir comment AGESH récupère ou calcule les différents éléments
- De voir les différents types de contrôles disponibles au sein d'AGESH
- Et enfin d'avoir la démarche pour :
 - Générer les deux fichiers (1er et 2nd degré) des enquêtes
 - o Les déposer sur la plateforme ministérielle (<u>https://dep.adc.education.fr/hand/</u>)
 - Et éventuellement repérer les dossiers en anomalie au travers de l'attribut ID DGESCO

2. La vue d'ensemble du processus et les différentes opérations

La remontée des enquêtes n° 3 et n° 12 se fait en plusieurs étapes :

DEPP et DGESCO

- Mise à jour des documents (note, instructions, nomenclatures, fichiers types) et de la plateforme ministérielle
- Diffusion auprès des académies de ces éléments
- Ouverture de la plateforme aux IEN ASH
- Suivi de la collecte et aide aux utilisateurs

IEN ASH (profil DSDEN)

- Initialisation du profil DSDEN
- Mise à jour des secteurs ERSEH
- Mise à jour des référentiels sur la plateforme ministérielle<u>et</u> sur AGESH : mise à jour des dispositifs ULIS, DAR, UEEA et PEJS.

Pour rappel, les UEMA ne font pas partie du champ des enquêtes n° 3 et n°12.

- Envoi aux ERSEH des documents mis à jour, de leurs identifiants et de leurs codes de connexion
- Gestion de l'enquête et validation des données de son département

ERSEH

- Sur AGESH :
 - <u>Constat de tous les dossiers</u>: renseigner la mise en œuvre des notifications CDAPH.
 Cette étape est indispensable pour renseigner les variables relatives à la scolarisation effective avec appui d'une ULIS, à l'accompagnement humain effectif et à l'attribution effective de matériel pédagogique adapté
 - Export des deux fichiers .csv du premier et du second degré
 - Vérification des dossiers exclus et corrections si nécessaire
- Connexion à la plateforme ministérielle :
 - Dépôt des fichiers et correction des éventuelles anomalies sur AGESH
 - Mise à jour des fiches du panel (cf. procédure page 15 des instructions)
 - Validation des enquêtes de son

Rectorat

- Initialisation du profil rectorat
- Contrôle de l'enquête pour les données des départements de l'académie

3. Nouveautés rentrée 2024

3.1 Les nouveautés

Les changements pour l'année scolaire 2024-2025 sont les suivants :

- Ajout d'un entête aux fichiers CSV générés pour les enquêtes 3 et 12
- Suppression de la question 9B dans les CSV générés 3 et 12 (1eret 2nddegrés)
- Modification des codes exportés pour la question 12A : Les codes DAR et PEJS doivent ajouter un suffixe « -1D » ou «-2D» en fonction du degré de scolarisation
- Ajout dans la page des alertes d'un bouton de calcul + date calcul
- Ajout d'un pop-up de confirmation systématique lors de l'export des Enquêtes 3 & 12 pour confirmer la bonne mise à jour des constats
- Ajout d'un message de rappel permanent de mise à jour des constats au-dessus des décisions Lien « faire un constat » à mettre en évidence en gras

4. Les différents éléments des fichiers des enquêtes

4.1 Tableau de référence

Il existe trois types de données dans les fichiers générés par AGESH.

- Les éléments « automatiques » : ne nécessitent pas d'action de la part de l'ERSEH
- Les données « récupérées » : récupérées telles quelles (et valorisées selon la nomenclature nationale)
- Les données « calculées » : calculées à partir de plusieurs données

Colonne	Colonnes	N°	Question	Type de
Excel	attendues	question		donnée AGESH
	pour le			
	CNED			
1	CNED		Année enquête (« 2022 »)	automatique
2	CNED		Numéro d'école, d'établissement scolaire (8	récupéré
			caractères) ou « CNED »	
3	CNED		Numéro d'ordre de l'élève : un nombre	automatique
			entier (pas de doublons : n°école + n°ordre)	
4	CNED	1	Année de naissance	récupéré
5	CNED	1M	Mois de naissance	récupéré
6	CNED	2	Sexe	récupéré
7	CNED	3A	Trouble ou atteinte	récupéré
8	CNED	3B	Trouble du spectre de l'autistique	récupéré
9		4	Notifications de la CDAPH en matière de	récupéré
			scolarisation	
10		5A	Notification concernant les modalités de	récupéré
			l'aide humaine	
11		5B	Notification concernant l'accompagnement par	
			un intervenant rattaché à un établissement de	récupéré
			santé, un établissement	
			médico-social ou un SESSAD	
12		5C	Notification concernant l'attribution d'un	récupéré
			matériel pédagogique adapté	
13		5D	Notification de l'appui du PEJS	récupéré
14	CNED	6	Projet personnalisé de scolarisation	récupéré
15		7	Choix du mode de communication pour les	récupéré
			élèves présentant des troubles auditifs	
16		8	Modalité de scolarisation	calculé
17	CNED	9A	Niveau d'enseignement	récupéré
18		9B	Niveau de la classe de référence	non récupéré
19		10A	Temps de scolarisation interne (dans l'école	récupéré
			ou l'établissement scolaire)	
20		10B	Nombre de demi-journées si temps partiel :	récupéré
			de 1 à 8	
21		11A	Autre lieu de scolarisation	récupéré
22		11B	Temps de scolarisation dans une autre	récupéré
			structure (en demi-journées)	
23		12A	Scolarisation l'année précédente	calculé
24		12B	Niveau année précédente	calculé
25		13A	Accompagnement humain effectif	calculé

26	13B	Temps d'accompagnement	calculé
27	14A	Autres accompagnements effectifs	récupéré
28	14B	Appui du pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS)	récupéré
29	15	Aménagement matériel spécifique dans l'école ou l'établissement scolaire	récupéré
30	16	Recours à un matériel pédagogique adapté pour l'élève	calculé
31	17	Recours à un mode de transport spécifique	récupéré

5. Détails des différents éléments

Principes généraux : Tous les champs qui peuvent être récupérés le sont. Dans le cas des élèves scolarisés à domicile (CNED), seuls les champs attendus seront récupérés.

Colonne 1

1	CNED	Année enquête (2024)	
_			

Donnée générée automatiquement par l'application.

• Colonne 2

	2	CNED		Numéro d'école, d'établissement scolaire (8 caractères) ou CNED						
Accueil Chive Makel ALDESSELAM © Partenaires © Référentiels © Agenda © Transferts © Éditions © Mon Compte © FAQ										
r		③ Fiche de synthèse							-	
	Scolaris	 Élève et proches 								
	10	 Partenaires 						Q Recher	her	
		() E.S.S. (historique)								
	ы 🗉	③ Suivi du P.P.S. (historique)	-	Établissement	Modalité	UPE2A	Classe	Quotité	Actions	
L	10	 Scolarisations (historique) 		of Teories	Autos		chena da Pancalanamant	Temor	unde	
	'3	Accompagnements de soins (historique)		LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN	Autre	non	agricole	complet	modifier	
			_	MOULIN 57608 FORBACH					supprimer	
	14	01/09/2023 31/08/2024 oui		0570029X	Classe	non	Aème de l'enseignement	Temps	voir	

Donnée récupérée depuis la scolarité principale de l'élève (Menu : « Scolarisations (historique) »). Cas particuliers :

- Si l'établissement scolaire principal n'est pas dans le secteur de l'enseignant référent alors c'est le code de l'établissement de secteur (Menu : « Fiche de synthèse ») qui sera récupéré.
- Si l'élève est scolarisé dans une UEEA, alors c'est le code de l'établissement scolaire rattaché qui sera récupéré.
- Colonne 3

3	CNED	Numéro d'ordre de l'élève : un nombre entier (pas
		de doublons : n°école + n°ordre)

Donnée générée automatiquement par l'application.

Cf. paragraphe suivant pour les explications associées (gestion des erreurs, identification d'un élève)

4	CNED	1	Année de naissance
5	CNED	1M	Mois de naissance
6	CNED	2	Sexe
7	CNED	3A	Trouble ou atteinte
8	CNED	3B	Trouble du spectre de l'autisme

• Colonnes 4, 5, 6, 7 et 8

Données récupérées depuis la fiche de synthèse : date de naissance et troubles (Menu : « Fiche de synthèse).

🖀 Accueil	④ Élève	④ Partenaires	④ Référentiels	 Agenda 	• Transferts	⊕ Ulis	Éditions	Mon Compte	⊙ FAQ	
H.,	Fiche de synthèse		_			19				
Dossier										
Infor	Partenaires									
mo										
Numér	💿 Suivi du P.P.S. (histor	ique)						26098		
Concor	 Scolarisations (histori 						0:			
Conser	 Accompagnements de 	e soins (historique	2)					Our		
Statut	du dossier						Ouvert			
Enqu	Enquête DGESCO									
Type d	e troubles							Troubles du la	ngage et de la parole	
Lié au s	spectre autistique							Non		

Colonnes 9, 10 et colonne 12 •

9		4	Notification de la CDAPH en matière de scolarisation
10		5A	Notification concernant les modalités de l'aide
			humaine
-	-	-	-
12		5C	Notification concernant l'attribution d'un matériel
			pédagogique adapté

Données récupérées du PPS.

-	 Fiche de synthèse 		1015			11212	2127.
Liste de	⊙ Élève et proches	1					
Décisio	② Partenaires		Projet	État actuel	Nb décisions	Nb constats	Actions
_	③ E.S.S. (historique)	0	Alternatif	Décision du 27/08/2019 Période du 01/09/2019 au 31/08/2022 - Mise en oeuvre complète			voir en détail
Aide h	O Suivi du P.P.S. (historique)	nutualisé			1	3	
Pacconne	⊙ Scolarisations (historique)						ajouter une décision
	 Accompagnements de soins (historique 						

• Colonne 11, colonnes 13, 14 et 15

11		5B	Notification concernant l'accompagnement par un intervenant rattaché à un établissement de santé, un établissement médico-social ou un SESSAD
-	-	-	-
13		5D	Notification de l'appui du PEJS
14	CNED	6	Projet personnalisé de scolarisation
15		7	Choix du mode de communication pour les élèves
			présentant des troubles auditifs

Données récupérées depuis la fiche de synthèse.

Enquête DGESCO						
Type de troubles	Troubles auditifs					
Lié au spectre autistique	Non					
Mode de communication	En langue française					
Etat d'avancement du PPS	PPS en cours de rédaction					
Type principal d'accompagnement	Pas d'accompagnement externe					

ype de troubles) Troubles intellectuels et cognitifs Troubles auditifs Oroubles wisuels Oroubles visuels Oroubles du langage et de la parole Troubles viscéraux Oroubles du langage et de la parole Troubles viscéraux Oroubles du langage et de la parole Troubles viscéraux				
Troubles lies au spectre autistique (requis)				
Choix du mode de communication (requis)				
En langue française				
En langue française				
En langue française avec appui de la langue française parlée complétée (LfPC)				
Bilingue : langue française écrite et langue des signes française (LSF)				
Inconnu	Inconnu			
En langue française avec appui de la langue des s	En langue française avec appui de la langue des signes française (LSF)			

• Colonne 16

16	8	Modalités de
		scolarisation

Donnée calculée depuis la scolarité principale de l'élève. Notes :

- La modalité varie selon le type d'établissement sélectionné.
- Dans le cas d'une modalité ULIS, le fléchage de cette dernière doit être précisé.

Ex 1 : Aucun dispositif n'est déclaré sur l'établissement

La modalité « classe ordinaire » ou « classe ordinaire avec appui d'un enseignant spécialisé » peuvent être sélectionnés.

Modification d'une scolarisation de l'élève	
Scolarisation principale ?	
Date de début (requis)	
01/09/2021	
Date de fin (requis)	
31/08/2022	
Établissement fréquenté (scolarisation considérée à domicile si non renseigné)	
Modalité de scolarisation (requis)	
Classe ordinaire	¥
Classe ordinaire	
Autre	
Classe ordinaire avec appui d'un enseignant spécialisé	

Ex 2 : Un dispositif ULIS est déclaré sur l'établissement

Les modalités « classe ordinaire », « classe ordinaire avec appui d'un enseignant spécialisé », « dispositif ULIS » peuvent être sélectionnées.

Dans ce cas, le fléchage de l'ULIS (« type d'Ulis ») doit être renseigné.

Établissement fréquenté (scolarisation considérée à domicile si non renseigné)	
0840001V, LYCEE POLYVALENT CHARLES DE GAULLE (PLACE), 84405 APT	×
Modalité de scolarisation (requis)	
Dispositif ULIS	~
Classe exclusive en Dispositif ULIS à temps complet (requis)	
Type d'ULIS	
TFC - Troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole)	*
Dispositif ULIS rattachée à l'établissement (requis)	
TFC 208 - TFC -	>

Ex 3 : l'établissement est un EREA ou associé à une SEGPA

Les modalités « enseignement adapté (SEGPA, EREA) » et « enseignement adapté (SEGPA, EREA) avec appui d'un enseignant spécialisé » peuvent être sélectionnées.

Etablissement fréquenté (scolarisation considérée à domicile si non renseigné)	
0132343B, ETAB.REGIONAL ENSEIGNT ADAPTE LOUIS ARAGON, 13170 LES PENNES-MIRABEAU	×
Modalité de scolarisation (requis)	
Enseignement adapté (SEGPA, EREA)	~
Enseignement adapté (SEGPA, EREA)	
Enseignement adapté (SEGPA, EREA) avec appui d'un enseignant spécialisé	

Ex 4 : l'établissement fait partie du PEJS

Les modalités « classe ordinaire », « classe ordinaire avec appui d'un enseignant spécialisé », « PEJS » peuvent être sélectionnées (si un trouble auditif est déclaré)

Établissement fréquent	(scolarisation considérée	à domicile si non renseigné)
------------------------	---------------------------	------------------------------

0840674B, ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LA CONDAMINE, 84380 MAZAN	×
Modalité de scolarisation (requis)	
PEJS (pôle d'enseignement des jeunes sourds)	×

Ex 5 : L'établissement est un SESSAD

Les modalités « UEE », « UEEA », « UEMA » peuvent être sélectionnés.

Établissement fréquenté (scolarisation considérée à domicile si non renseigné)	
0133893L, SESSAD SESSAD AIX-EN-PROVENCE, 13080 AIX-EN-PROVENCE	×
Modalité de scolarisation (requis)	
Unité d'enseignement	~
Unité d'enseignement	
CNED	
Autre	
Unité d'Enseignement Externalisée	
Unité d'Enseignement Elémentaire pour enfants Autistes	
Unité d'Enseignement de Maternelle pour enfants Autistes	

Seuls les élèves scolarisés en UEEA apparaîtront dans le fichier Excel des enquêtes.

• Colonnes 19 et 20

19	10A	Temps de scolarisation interne (dans l'école où L'établissement scolaire)
20	10B	Nombre de demi-journées si temps partiel : de 1 à 8

Données récupérées depuis la scolarité principale de l'élève.

classe (refus)	
Cours Préparatoire	~
Niveau (requis)	
Cours Préparatoire	×
Quotité de scolarisation (requis)	
Temps partiel	~
Aménagement spécifique pour l'élève au sein de l'établissement (requis)	
Nombre de demi-journées par semaine (requis)	
6	0

Colonnes 21 et 22

21	11A	Autre lieu de scolarisation
22	11B	Temps de scolarisation dans une autre structure (en demi-journées)

Données récupérées depuis la scolarisation secondaire de l'élève.

• Colonnes 23 et 24

23	12A	Scolarisation l'année précédente
24	12B	Niveau année précédente

Données récupérées depuis la scolarité précédente de l'élève.

• Colonne 25

25	13A	Accompagnement humain effectif

Donnée calculée depuis la décision d'aide humaine (PPS) et du constat.

Pensez à réaliser un constat pour chaque décision.									
Décisions (Domaine - Type)	Projet	État actuel	Nb décisions	Nb constats	Actions				
Add formular decomposition filters are disationed in bandlog individual	•	Njenis ografier	1	0	voir en détail faire un constat ajouter une décision				
Alde insentitiet Annempagneet das Allaus anotheatlanda handing methodisé		Adjentite reductories	1	0	voir en détail faire un constat ajouter une décision				

Nouveauté : un message de rappel permanent de mise à jour des constats est affiché au-dessus des décisions.

Rappel : Il convient de s'assurer que le constat est réalisé pour tous les dossiers avec notification d'aide humaine.

L'accompagnement humain effectif sera calculé en fonction du statut de la décision (en attente de mise en œuvre, mise en œuvre complète, mise en œuvre partielle, fin de mise en œuvre).

• Colonne 26

26		13B	Temps d'accompagnement				
Donnée calculée depuis la décision d'aide humaine individualisée (PPS) et le constat.							
Type de temps d'accomp	Type de temps d'accompagnement humain (enquête 3 & 12)						

Temps partiel (couvre en partie la scolarité de l'élève)	~
Temps partial (esures on earlie le control de Rélàve)	
remps partier (couvre en partie la scolante de releve)	
Temps Complet (couvre l'ensemble de la scolarité de l'élève)	

Note : Il convient de s'assurer que le constat est réalisé pour tous les dossiers avec notification d'aide humaine.

• Colonnes 27 et 28

27		14A	Autres accompagnements					
28		14B	Appui du pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS)					

Données récupérées depuis la fiche de synthèse.

AGESH - Enquêtes 3 & 12 : le guide « pas à pas » 2024

utre accompagnements (requis)	
-------------------------------	--

Appui du Pôle d'enseignement pour les jeunes sourds

Pas d'accompagnement externe

Principalement par intervenant(s) rattaché(s) à un établissement ou un service de soins

Principalement par intervenant(s) rattaché(s) à un établissement médico-social

Principalement par intervenant(s) libéral(aux)

Principalement par intervenant(s) rattaché(s) à un SESSAD

Appui du Pôle d'enseignement pour les jeunes sourds

Principalement par intervenant(s) rattaché(s) à un établissement ou un service de soins et appui du Pôle d'enseignement pour les jeunes sourds

Principalement par intervenant(s) rattaché(s) à un établissement médico-social et appui du Pôle d'enseignement pour les jeunes sourds

Principalement par intervenant(s) libéral(aux) et appui du Pôle d'enseignement pour les jeunes sourds

Principalement par intervenant(s) rattaché(s) à un SESSAD et appui du Pôle d'enseignement pour les jeunes sourds

Colonne 29

29		15	Aménagement matériel spécifique dans l'école ou l'établissement scolaire
- /	,		

Donnée récupérée depuis la scolarité principale de l'élève.

] Aménagement spécifique pour l'élève au sein de l'établissement (requis)

• Colonne 30

30	16	Recours à un matériel pédagogique adapté pour l'élève
	17 1	

Donnée calculée depuis la décision de matériel pédagogique adaptée de l'élève (PPS) et le constat.

Note : Il convient de s'assurer que le constat est réalisé pour tous les dossiers avec notification de MPA.

Le recours effectif à du matériel pédagogique adapté sera calculé en fonction du statut de la décision (en attente de mise en œuvre, mise en œuvre, mise en œuvre complète, mise en œuvre partielle, fin de mise en œuvre).

• Colonne 31

3	31 17 Recours à un mode de transport spécifique						
т	Transport Scolaire (requis)						
Transport mis en place							

Donnée récupérée depuis la fiche de synthèse.

6. Les erreurs de renseignement des enquêtes

Les erreurs ou anomalies pour le renseignement des enquêtes n°3 et n°12 regroupent les éléments pouvant générer des alertes et/ou erreurs bloquantes lors de l'import des fichiers d'enquêtes sur la plateforme ministérielle (<u>https://dep.adc.education.fr/hand/</u>)..

La liste des anomalies permet à l'ERSEH d'anticiper l'import du fichier sur la plateforme ministérielle et d'identifier les dossiers devant être corrigés sur AGESH avant de générer les fichiers .csv qui seront importés sur cette plateforme.

Pour rappel, AGESH est un outil d'aide à la création des fichiers .csv du 1e degré et du 2nd degré importés sur la plateforme ministérielle des enquêtes n°3 et n°12. En cas d'erreurs bloquantes, les informations renseignées sur AGESH doivent être corrigées. Si le problème ne parvient pas à être résolu, le fichier .csv peut directement être modifié en s'aidant des nomenclatures disponibles sur la plateforme ministérielle.

7. Consulter dans AGESH ces erreurs / anomalies

Menu « Édition – Liste des anomalies »



Menu « Mon compte – Mes alertes »

Mes alertes		
	Consentements non validés:	1 dossier impacté
	Pas de proche associé:	2 dossiers impactés
	Pas de scolarisation pour l'année en cours:	1 dossier impacté
	Pas d'E.S.S. planifiée pour l'année scolaire en cours:	2 dossiers impactés
	Pas de décisions en cours / à venir:	1 dossier impacté
	Pas de constats:	1 dossier impacté
	Pas de scolarisation principale:	1 dossier impacté
Mos orrours (All		
mes erreurs crite		
	Dossier minimal invalide:	i dossier impacté
	Dossiers créés depuis 1 an sans décision:	dossier impacté

7.1 Où corriger ces erreurs ?

- « Pas de Troubles » : Fiche de synthèse
- « Pas d'état d'avancement du PPS » : Fiche de synthèse 09/10/2024

- « Pas de modalités de scolarisation/Pas de niveaux d'enseignement » : Scolarité
- « Pas de quotité de temps de scolarisation interne / Pas de demi-journée hebdomadaire interne / Pas de demi-journée hebdomadaire externe » : Cette anomalie est liée au dossier ayant des scolarisations à la fois dans le milieu ordinaire et le médico-social. Tout dossier ayant ce type de scolarisation (scolarisation partagée au sens d'AGESH) se doit d'être composé de deux
 - Une scolarisation principale -en milieu ordinaire, si l'on veut

Comptabiliser le dossier pour l'enquête

- Une quotité de scolarisation à Temps partiel
- Un nombre de demi-journées par semaine définie
- Une scolarisation secondaire en Médico-Social Externe
 - Une quotité de scolarisation à Temps partiel
 - Un nombre de demi-journées par semaine définie
- Tout dossier ayant une scolarisation dite « partagée » se doit d'avoir les éléments mentionnés ci-dessus.

Principale 📃	Établissement 🛛 📃	Modalité 📃	UPE2A	Classe 📃	Niveau 📃	Quotité 📃
oui	0311885F ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LOUISE MICHEL 31360 SAINT- MARTORY	Dispositif ULIS (TMA – Troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladie invalidante))	non	Cours Élémentaire 1ère année	Cours Élémentaire 1ère année	Temps partiel (5 demi- journées)
non 0320592V INSTITUT MEDICO EDUCATIF DOMAINE DE PAGES 32160 BEAUMARCHES		Unité d'enseignement	non	Cours Élémentaire 1ère année	Cours Élémentaire 1ère année	Temps partiel (3 demi- journées)

• A titre d'information, « changement d'établissement car hors secteur » /

« Etablissement scolaire principal différent de l'établissement de secteur » : alerte sur le fait qu'il existe des dossiers sur votre secteur pour lesquels les informations suivantes ne sont pas identiques (Elles ne sont en aucun cas bloquantes pour les enquêtes n° 3 et n° 12) :

• L'établissement de secteur de l'ERSH (Section - Fiche de synthèse) -

L'établissement qui fait la liaison entre un ERSEH et le dossier suivi.

 L'établissement de scolarisation principal (Section –Scolarisation) – L'établissement de scolarisation du dossier qui peut être hors secteur (Cas des ULIS où suivi de cohorte)

8. La démarche

9. Générer les fichiers

🔺 Accueil	④ Élève Mikaël ABDESSELAM	 Partenaires 	Référentiels	④ Agenda	 Transferts 	Éditions	Mon Compte	FAQ	
Outils	disponibles								
1	Montée pédagogique de 2023/2024 à 2024/2025	Effect Atten Les él	ter la montée péda ition: Les passages lèves avec une sco	agogique des SEcole vers C Iarisation à c	: élèves de l'ann Collège et Collèg domicile ne sont	ée scolaire 20 e vers Lycée s pas pris en c	23/2024 à 2024/2 'effectue mais vou ompte dans la base	2025. Is devez ensi cule d'année	uite renseigner l'établissement. scolaire.
 2	Montée pédagogique de 024/2025 à 2025/2026	Effect Atten Les él	ter la montée péda tion: Les passages lèves avec une sco	agogique des Ecole vers (larisation à c	élèves de l'ann Collège et Collèg domicile ne sont	ée scolaire 20 e vers Lycée s pas pris en co	24/2025 à 2025/2 'effectue mais vou ompte dans la base	2026. Is devez ensi cule d'année	uite renseigner l'établissement. scolaire.
	Enquete DGESCO	Créer Ce fic	le fichier pour l'er hier sera au forma	nquête DGES at CSV 🗸	CO à la date du	01/10/2023	et pour le	premier 🗸	degré.

L'outil de génération des fichiers se trouve dans « Mon compte – Mes outils ». La date d'effet est renseignée par défaut mais il est possible de la modifier. Vous pouvez ensuite sélectionner le premier / second degré ainsi que le format de sortie.

Désormais une pop-up de confirmation s'affiche lors de l'export des enquêtes n°3 et n°12



En générant les fichiers d'enquête, le système va automatiquement renseigner le champ ID DGESCO des élèves dans la colonne « Élève » du vivier.

Ce champ peut contenir deux types d'information. Un identifiant afin de faire le lien entre un élève, le fichier et la ligne. Pour plus de détails, voir le point « ID DGESCO » ci-dessous.

ld DGESCO: 2d6123	09/09/06	OBLEGE PRIVE JEANNE D'ARC APT 35	0	© 16/a2/19(M) 06/a2/19(M) 06/a4/19(S)	NOTIFICATION(S) EN COURS AESH-//((JI/U8/22) FC*1	0	0		Synthèse P.P.S. Proches Scolarisation Soins E.S.S. Transférer
AHMIDOUT Anass Id DGESCO: DXCLU (HEM)	07/04/11	08467220 IINSTITUTI MEREDEROKATI TOLINATTI SAKANON GEZ	0	11/02/21(5) 25/06/26(5) 25/06/26(8)	NETTI (CATION(N) EN COURS (N) (34/13/24) SEISAD pour déficience Intellectuelle (31/12/24) fúl	0	Libéral <u>Orthophoniste</u> depuis 01/09/17	0	Synthèse P.P.S. Proches Scolarisation Soins E.S.S. Transférer
Id DGESCO: 1d6176	20/11/12	OSACATOR 11000-11100-010400-PONDQUA JI AN GACNED AP1 K1 2	0	oriasian <mark>(w)</mark> mining <mark>(a)</mark> nghing (a)	NETTI (CATION(S) EN COURS <u>ALSEE M (SE/MESSA)</u> SESSAD pour déficience Intellectuelle (JS/AC/24) [A]	0	Libéral <u>Autre</u> depuis 01/10/20	0	Synthèse P.P.S. Proches Scolarisation Soins E.S.S.

Vérifier les dossiers non pris en compte avant l'extraction

Les dossiers non pris en compte dans le fichier d'enquête sont identifiés par une information en

Id DGESCO: EXCLU (PS)

rouge, similaire à l'image ci-dessous :

Ci-dessous la signification pour chacune de ces informations :

Informations	Cause(s) / Significations(s)					
EXCLU DF	Dossier clôturé au sein de l'application AGESH					
EXCLU PS	Dossier sans scolarisation principale					
EXCLU HEN	Dossier dont la scolarisation principale est un établissement non associé au ministère de					
	l'Éducation nationale (Médico-sociale, Agricole, Associatif, etc.) et dont la scolarisation n'est pas					
	à					
	domicile (CNED)					
EXCLU PP	Dossier sans décision \ notification MDPH et sans aucune préconisation d'aménagement					
	pédagogique MDPH .					
EXCLU PE	Dossier dont l'établissement de scolarisation principale ou partagée dispose d'un RNE (UAI)					
	invalide					

Attention : Avant de charger les fichiers sur la plateforme ministérielle, il est nécessaire de contrôler que les dossiers indiqués « exclus » correspondent effectivement à des situations de scolarisation non prises en compte dans les enquêtes n°3 et n°12. Les dossiers « exclus PS » et « exclu PP » doivent particulièrement être vérifiés.

Pour rappel, les enquêtes n° 3 et n°12 sont exhaustives, elles doivent recenser tous les élèves en situation de handicap bénéficiant d'un PPS et scolarisés en milieu ordinaire dans une école ou établissement du ministère de l'éducation nationale (classe ordinaire, appui d'une ULIS, DAR, UEEA, PEJS). Les élèves en situation de handicap scolarisés dans un établissement de l'enseignement agricole ou dans le médico-social (UE, UEE, UEMA) ne font pas partie du champ des enquêtes n°3 et n°12.

Note : Si un dossier est exclu par erreur, il est possible de le mettre à jour et de procéder à une nouvelle extraction AGESH du fichier pour le premier et/ou le second degré. Dans ce cas, l'indication en rouge « exclu » disparaîtra uniquement après que le fichier DGESCO a été généré une nouvelle fois.

9.1 Déposer les fichiers

Après avoir généré le fichier via AGESH et vérifié les fichiers exclus, le placer dans le répertoire souhaité.

Pour téléverser les données sur la plateforme, il suffit de se connecter sur le site de collecte des enquêtes n° 3 et n° 12 (<u>https://dep.adc.education.fr/hand/</u>) et sélectionner le menu :

Premier degré 🖲 Second degré 🔘											
Instructions, nomenclature	Fin de saisie	Sulvi/saisle	Charger vos données à partir d'un fichier Excel	Liste des élèves	Récupérer sous Excel vos données	Tableaux	Coordonnées	Panel			
Premier degré > choix fichier Excel											
Chargement de vos données à partir d'un fichier Excel											
Afin d'éviter la saisie élève par élève vous pouvez introduire un fichier dans l'application. Après avoir introduit le fichier vous pourrez ajouter, modifier et supprimer des élèves dans l'application.											
Choisir le fichier : Parcourir Aucun fichier sélectionné. de type CSV (séparateur : point-virgule) *											
	Envoi * Pour créer un fichier de type csv avec Excel choisir : Fichier sauvegarder sous type de fichier: CSV (séparateur : point-virgule)										

Après avoir envoyé le fichier, le tableau récapitulatif suivant s'affiche :En rouge : les anomalies bloquantes (cf. § « Les erreurs de renseignement des enquêtes)





9.2 ID DGESCO

L'identifiant DGESCO au sein de l'application AGESH est l'identifiant d'ordre qui permet de faire le lien entre un dossier dans l'application AGESH et la ligne correspondante dans le fichier d'enquête généré.

Cet identifiant n'apparaît que lorsqu'un dossier remplit les conditions nécessaires (voir la note d'instruction) à l'enquête éditée par la DEPP et la DGESCO avant chaque enquête.

ATTENTION : Ce champ est renseigné lorsque le fichier est généré ! Il se peut donc que l'information qui s'affiche ne soit plus en adéquation avec l'état réel du dossier.